

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Arrondissement de PROVINS
Canton de MONTEREAU-FAULT-YONNE
Commune de MISY-SUR-YONNE

COMPTE RENDU
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 29 juin 2021

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le mardi 22 juin 2021 s'est réuni le mardi 29 juin 2021 à 19 h 00 à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Monique JACQUIER, Maire.

Présent(e)s : Monique JACQUIER, Maire ; Messieurs Casimir CHEREAU, Michel WOJCIECHOWSKI, Guy JACQUIER, Claude BELLINI Adjointes au Maire ; Mesdames, Guylène AURORE, Cécile DEMERS, Charlène MAUSSE, Conseillères Municipales ; Messieurs, Sébastien BORG, Pascal LAIZEAU, Conseillers Municipaux .

Pouvoir : M. Vincent DEHIMI à M. Sébastien BORG ; Mme Michèle BIROST à M. Sébastien BORG ; M. Michel OLLAR à M. Guy JACQUIER ;

Absentes : Mmes Mélodie DEFOSSE, Lili ATTAR ;

Secrétaire de Séance : Mme Guylène AURORE ;

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le Schéma de Mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Montereau. *- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé le Document Unique des Risques Professionnels de la commune. *- Adopté à l'unanimité*
- Reporté à une date ultérieure le choix des entreprises pour les travaux de l'école. *- Reporté à la majorité*
- Approuvé la fusion des régies municipales Cantine et Garderie. *- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé l'intégration de l'Indemnité Régie (annuelle) dans le RIFSEEP (mensuel) pour les agents concernés. *- Adopté à la majorité*
- Approuvé l'adhésion à la SAFER pour la préemption des terres agricoles. *- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la motion réclamant la consultation des Maires du canton de Montereau pour l'implantation de la nouvelle caserne des Pompiers. *- Adopté à l'unanimité*

Huis clos :

- Approuvé la vente d'une partie d'une parcelle inutile pour la commune à une administrée afin de pouvoir réunir deux parcelles lui appartenant déjà. *- Adopté à l'unanimité*
- Rejeté la demande de dérogation pour l'école primaire de Villeneuve-la-Guyard pour convenance personnelle. *- Rejeté à la majorité*
- Reporté à une date ultérieure l'annulation de la dette et l'abaissement du loyer d'un locataire de la commune. *- Reporté à la majorité*

- **Décisions du Maire (Art : 2122-22 du CGCT) :**

- Néant

- **Questions diverses :**

Mme DEMERS souhaiterait qu'une réflexion soit menée pour remplacer les cailloux dans la cour de la cantine/garderie. Le simple remplacement des cailloux existants par des plus petits ou des plus gros conduiront au même résultat (taches blanches sur les vêtements). La bétonisation ou l'application d'un revêtement souple spécial cour d'école sera étudié avec la gestion des écoulement des eaux de pluies.

M. JACQUIER remonte les propos qui lui ont été tenus lors d'une entrevue avec des personnes de la Préfecture concernant les épaves de véhicules accumulées sur une parcelle. Ces derniers ont réfuté l'infraction considérant qu'il n'était pas possible de déterminer la pollution des sols et ont même évoqué une démarche discriminante. M. Wojciechowski souhaiterait connaître les noms et services de ces personnes.

M. Borg réitère sa demande de pose de panneaux d'interdiction de fumer aux abords des espaces de jeux pour enfants. Membre du SITCOM, il rapporte les excellents chiffres de la commune de Misy-sur-Yonne en terme d'utilisation du TAD et communiquera le numéro de téléphone du Kiosque TAD de la gare à appeler en cas de réclamation. Il réitère sa demande de recevoir et publier sur internet les comptes rendus et les PV. Il demande également quand les Conseils Municipaux pourront de nouveau être ouverts au public, ce à quoi Mme le Maire lui indique que cela sera de nouveau possible à compter du 1^{er} juillet 2021.

M. BORG souhaite relancer le projet de Conseil Municipal des Jeunes et Mme DEMERS pourra lui apporter son aide, ayant déjà un CMJ dans la commune où elle travaille.

Mme MAUSSE souhaite attirer l'attention sur la problématique du stop au croisement chemin de Marolles et RD 75. Ce dernier est très dangereux. La bande blanche est effacée, partiellement recouverte de sables et de graviers dès qu'il pleut. La visibilité est toujours mauvaise même l'herbe tondue à ras. Un arasement du talus serait plus judicieux. S'agissant d'une route départementale, il est nécessaire de demander aux services départementaux de mettre ces solutions en œuvre, ce croisement étant en dehors des panneaux d'agglomération et ces deniers ayant déjà refusé de déplacer les panneaux d'entrée et de sorties du village à ce croisement. Quant au déplacement du stop pour les usagers circulant sur la RD75, c'est inconcevable pour le Département de Seine-et-Marne.

Concernant les défibrillateurs, Mme le Maire indique qu'un nouveau devis a été demandé avec les prix de la mutualisation (Communauté de Communes). D'autres devis sont également nécessaires pour la pose car il faut revoir les emplacements et les aménagements à prévoir afin de protéger ces équipements du soleil et des intempéries directes.

Mme le Maire relance l'idée de faire venir des commerçants ambulants pour lancer un nouveau marché à Misy. Reste à déterminer avec les commerçants et les élus le jour le plus adapté, ainsi qu'un éventuel tarif d'occupation du domaine public.

Enfin Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a gagné son recours en appel contre la société responsable de la mauvaise exécution du revêtement du Parvis de l'Église et a accepté, sur les conseils de son avocat, un étalement des dommages et intérêts dus par la Société.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h55

Fait à Misy-sur-Yonne, le 8 juillet 2021

***Le Maire,
Monique JACQUIER***

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Misy-sur-Yonne. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MISY SUR YONNE' at the top and 'SEINE & MARNE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Monique Jacquier'.